



Aide-mémoire sur les assurances

1. Assurance maladie et hospitalisation

L'ensemble des étudiantes et étudiants étrangers doivent être couverts par une assurance maladie et hospitalisation québécoise, et ce, durant toute la durée de leurs études. Toute assurance que vous contractez dans votre pays d'origine ne sera pas reconnue par l'ÉTS (sauf boursiers BCEI), et ce, sans exception.

Les assurances à l'ÉTS

1.1. RAMQ ou assurances Desjardins?

1. Si vous êtes citoyenne ou citoyen d'un pays ayant conclu une entente avec le Québec (Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal ou Suède), ou avez un statut de diplomate, vous pourriez être admissible à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

- Vous devez obtenir la [preuve d'assurance ou d'attestation d'affiliation](#) au régime de santé de votre établissement d'attache, le faire remplir et l'apporter au Québec (Ex.: SE-401-Q-102 ou 106 en France).
- Une fois sur le territoire, vous devez faire les démarches auprès de la RAMQ et fournir la preuve de votre admissibilité à l'ÉTS. Référez-vous à la marche à suivre à la page suivante.

2. Si vous êtes d'une autre nationalité ou si vous ne pouvez obtenir la RAMQ, vous serez couvert par le régime d'assurance collective de l'ÉTS (Police Q178 de Desjardins).

- Cette assurance est automatiquement ajoutée et facturée à votre dossier. Le coût est de 900 \$ par année ou de 300 \$ par session. Elle sera effective une fois que vous aurez déposé vos documents officiels et payé vos frais relatifs à l'assurance au [Bureau de la registraire \(BdR\)](#).
- Le BdR vous avisera par courriel lorsque vous pourrez récupérer votre carte d'assurance (délai d'un mois environ). Si vous avez une urgence entre-temps, demandez une [attestation en ligne](#).

2. Assurances complémentaires

Assurance dentaire

Au Canada, les soins dentaires sont extrêmement chers. Une simple visite chez le dentiste peut coûter plus ou moins 150 \$. L'ÉTS vous propose l'[assurance dentaire ASEQ](#).

Cette assurance est facultative, mais automatiquement ajoutée à votre facture (sauf pour les personnes inscrites au programme d'échange). Vous devrez entreprendre des démarches pour vous retirer de cette couverture avant la [date limite de retrait](#) (environ 30 jours après le début de la session).

Assurance santé complémentaire

Les étudiantes et étudiants étrangers couverts par la RAMQ peuvent adhérer à l'assurance santé, vision et voyage de l'ASEQ.

Cette assurance est facultative. Pour l'obtenir, il faut communiquer avec l'[ASEQ](#) dans les 30 jours suivants votre inscription à la RAMQ.

3. Autres assurances

Assurances voyage / rapatriement – Personnes avec RAMQ

► La RAMQ ne couvre pas vos séjours hors-Canada ou le rapatriement en cas d'urgence. Si vous souhaitez bénéficier d'une telle couverture, il faudra contracter une assurance complémentaire.

Assurance habitation et responsabilité civile - Tous

► La RAMQ et Desjardins ne couvrent pas vos biens ou les dommages que vous pourriez causer à autrui. L'assurance habitation et responsabilité civile n'est pas obligatoire, sauf si vous habitez en résidences universitaires. Elle est toutefois recommandée. En devenant membre du [Réseau des ingénieurs du Québec](#), vous pouvez bénéficier de rabais sur votre assurance habitation et responsabilité civile.

Marche à suivre auprès de la RAMQ

1. Prenez un rendez-vous

- Par téléphone (1 877 992-5233)
- [En ligne](#) (session d'automne seulement)

2. Présentez-vous à la RAMQ

425, boulevard de Maisonneuve Ouest, 3^e étage, bureau 301 (Montréal) – Voir [Google Map](#)
Métro Place-des-Arts (sortie rue de Bleury Nord) ou Métro McGill (sortie rue Union)

3. Apportez les documents originaux suivants

- Passeport ET une autre pièce d'identité avec photo (ex. : carte étudiante)
- Original du CAQ;
- Formulaire de la Sécurité sociale, dûment rempli et authentifié par le régime de sécurité sociale d'un des pays mentionnés précédemment;
- Attestation d'études à temps complet de l'ÉTS;
- Preuve de rendez-vous (automne seulement).

Autre

- Avoir une adresse postale à Montréal : les adresses de type commercial (hôtel, auberge de jeunesse, université, etc.) ne sont pas acceptées.
- Apporter 12 \$: Prise de photo sur place, frais non remboursables

Pour plus d'information, consultez le [site internet de la RAMQ](#)

Marche à suivre auprès de l'ÉTS

1. Envoyez par [courriel](#) OU déposez votre carte ou lettre d'admissibilité de la RAMQ au Bureau de la registraire avant la date limite de modification avec remboursement ([consultez le calendrier universitaire](#)).

ATTENTION : Les personnes qui n'auront pas déposé leur preuve d'admissibilité avant la date limite devront payer les frais d'assurance pour étudiants étrangers. Ces frais ne sont pas remboursables.

Pour plus d'information, communiquez avec la personne [responsable des assurances](#) au BdR.